

L'innocence volée des trois fillettes

Le dossier jugé aujourd'hui est sordide, sa lecture difficile. Il parle de fillettes, d'adolescentes nées en 1997, 1998, 2004. Elles sont la fille d'un homme de 53 ans, de Nanteuil-en-Vallée, et celles de sa compagne. En juin 2015, des voisins à qui elles s'étaient confiées avaient averti les gendarmes. Les jeunes filles avaient confirmé, parlé d'agressions sexuelles quand elles étaient petites, dès l'âge de 8 ans, puis de viols, alors qu'elles étaient plus âgées. Elles n'avaient jamais osé en parler, sous l'emprise de leur tortionnaire qui les contraignait aussi, ont-elles dit, à des travaux à la maison. L'homme sera jugé dès ce matin pour viols et agressions sexuelles imposés à des mineures de 15 ans. Il sera défendu par M^e François Des Minières. Les parties civiles seront assistées par M^e Gaëlle Godec, le ministère public représenté par Élisabeth Decencière-Ferrandière. Verdict demain soir.